

AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

SPV
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée Générale
le mercredi 14 avril 2010 à 14h30
à la grande salle du collège d'Entrebois (Lausanne)
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra

1. *Accueil*
2. *Message de la Présidente*
3. *Messages des invités*
4. *Mise en discussion du PV AG 09 (www.spv-vd.ch)*
5. *Démissions au comité*
6. *Election(s) au comité*
7. *Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes*
8. *Mise en discussion du rapport d'activité du comité*
9. *Message de la SPV*
10. *Avant projet de loi scolaire*
11. *Divers*

Les propositions individuelles peuvent être envoyées à la Présidente jusqu'au mercredi 7 avril : Anne-Claire Chaubert, ch. du Devin 10, 1092 Belmont,
anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch

Le comité de l'AVECIN recrute !

Nous sommes à la recherche de nouvelles personnes désireuses de s'engager à nos côtés.
Pour maintenir son dynamisme en cette période de défis importants pour le cycle initial, le comité a besoin de vous !

Si vous êtes intéressé-es à devenir membre de notre comité, n'hésitez pas à contacter Anne-Claire Chaubert avant l'AG, qui se fera un plaisir de vous renseigner

(anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch,

021/729 75 77).

Aménagement du Plan d'étude romand

Pour mémoire, une consultation sur le PER a eu lieu d'août à novembre 2008 auprès des milieux concernés. L'AVECIN avait participé à cette consultation au sein de la SPV. Globalement, les résultats généraux de la consultation sont favorables. Dans son organisation, sa structure et ses différentes parties, le PER est bien reçu et accepté.

Près de 500 demandes de modifications émanant de la consultation ont été examinées. 125 rédacteurs et rédactrices y ont travaillé pendant le dernier trimestre 2009. Anne-Claire Chaubert a représenté le canton de Vaud dans le groupe « Langues - Français 1^{er} cycle ».

La CIIP (Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse Romande et du Tessin) devrait adopter la version 2 du Plan d'étude romand cet été. L'entrée en vigueur du PER est prévue, en principe, à la rentrée 2011-2012.

Conjointement à l'introduction du PER, la CIIP prépare un moyen d'enseignement de CE pour le futur 1^{er} cycle primaire. Anne-Claire Chaubert participe, en tant que représentante du CIN, à un groupe d'experts intercantonaux chargé de l'adaptation de ce moyen aux deux premières années de scolarité.

Introduction de la 24^{ème} période (suite et fin...)

La négociation concernant l'horaire des classes CIN après l'introduction de la 24^{ème} période, qui a abouti à la publication de la décision 114, a permis à un bon nombre d'établissements d'obtenir un horaire satisfaisant l'ensemble des enseignants. Le comité de l'AVECIN s'en réjouit.

Toutefois, un certain nombre de collègues ont exprimé leur mécontentement quant à la manière dont la décision 114 a été appliquée dans leur établissement. Alors que ce texte stipule clairement que « l'organisation d'un établissement, notamment pour ses horaires généraux, doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord du corps enseignant concerné », des considérations d'ordre organisationnel ont primé sur la nécessité de procéder à un réel processus consultatif, à Lausanne notamment. Dans la capitale, l'introduction d'une récréation de l'après-midi « facultative », s'apparentant à une 25^{ème} période pour les enseignant-es qui choisissent de ne pas l'effectuer, est aussi déplorée.

D'autre part, un très (trop ?) grand nombre d'établissements a demandé, et obtenu, une dérogation à l'article 156 RLS pour faire débiter l'école avant 8h30.

Suite aux courriers reçus, le comité de l'AVECIN a écrit à la Cheffe du département pour regretter cette application parfois partielle de la décision 114.

Dans le même temps, un sondage concernant la récréation de l'après-midi a été envoyé à nos membres. Sur 153 réponses, 140 étaient défavorables à une récréation l'après-midi, 10 se montraient favorables à celle-ci, 2 étaient indifférentes et 1 souhaitait une récréation facultative. L'AVMP (Association vaudoise des maître-ses primaires) a également sondé ses membres sur cette question : la suppression de la récréation de l'après-midi est également souhaitée par une large majorité.

Le 27 octobre 2009, une délégation de l'AVECIN a rencontré Monsieur Pierre Jaccard, Directeur adjoint responsable de l'organisation et de la planification à la DGEO, pour un échange sur ces différents points. Monsieur Jaccard s'est engagé à faire part de nos préoccupations à Madame Lyon. Aucune réponse de sa part ne nous est parvenue à ce jour.

L'introduction d'une 24^e période au CIN a également eu pour conséquence la signature de nouveaux contrats de travail. La SPV et l'AVECIN ont envoyé plusieurs mails à leurs membres afin de donner les renseignements utiles.

Quelques mots à propos de DECFO - SYSREM

Lors de notre dernière AG, des enseignantes proches de la retraite ont souligné ne pas avoir véritablement vu leur salaire revalorisé lors de la réforme DECFO – SYSREM. Un modèle de lettre à Madame la Cheffe du département pour les enseignantes du CIN en fin de carrière a donc été proposé sur le site de l'AVECIN. Une quinzaine de copies nous sont parvenues. A notre connaissance, ces lettres sont restées sans réponse.

Associations de la SPV

En automne 2009, l'AVMP (Association vaudoise des maître-ses primaires), les 5-9 et l'AVECIN se sont réunis à plusieurs reprises pour parler de l'avenir de leurs associations au sein de la SPV. Ces discussions se sont déroulées dans la perspective d'Harmos et de l'introduction d'un premier cycle primaire de 4 ans, mais aussi en regard de la situation difficile dans laquelle ces associations partenaires se trouvent. Si le comité de l'AVECIN se montre dynamique, que ses AG sont vivantes et largement fréquentées, il n'en est malheureusement pas de même pour l'association des 5-9, en difficulté, dont la gestion a été reprise par le comité cantonal de la SPV. En parallèle, plusieurs départs au sein du comité de l'AVMP au printemps prochain ne permettront sans doute plus à celui-ci de fonctionner normalement. Des solutions devront être trouvées rapidement, en partenariat entre le comité cantonal de la SPV et les associations qui la constituent.

Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Le comité de l'AVECIN a longuement étudié l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Ses positions ont été incluses dans la réponse de la SPV à la consultation, approuvée lors de l'AD SPV du 20 janvier 2010.

Un numéro spécial de l'AVECinfo, portant sur les principaux enjeux de la LEO, a été envoyé aux membres de l'AVECIN par mail en janvier, pour les appuyer lors des consultations au sein des établissements scolaires.

Afin de légitimer sa prise de position concernant le futur horaire des deux premières années de scolarité, le comité de l'AVECIN a par ailleurs effectué un sondage auprès de ses membres sur différentes propositions de répartition hebdomadaire des périodes. Ce sondage a largement plébiscité la proposition du comité en faveur d'un horaire de 18 périodes pour les élèves de 1^{ère} année puis de 26 périodes pour les élèves de 2^{ème} année, sur un horaire de la classe de 28 périodes.

Lors de discussions communes entre l'AVMP et l'AVECIN autour de la LEO, l'AVMP a assuré l'AVECIN de son soutien quant au modèle d'horaire à 18/26 périodes. Nos collègues relèvent l'importance, pour les élèves en début de scolarité, de bénéficier de moments d'enseignement en demi groupe ; ils en reconnaissent la valeur pédagogique et les effets bénéfiques sur la suite du cursus scolaire des élèves.

La SVASPRYJAD (Section Vaudoise de l'Association Suisse des Professeurs de Rythmique Jaques-Dalcroze) approuve également notre proposition d'horaire 18/26, qui lui semble pédagogiquement pertinente. Elle souhaite toutefois que des possibilités d'enseigner la rythmique en demi groupe soient envisagées, conformément à sa revendication légitime de

pouvoir exercer à plein temps.

Plusieurs rencontres informelles ont par ailleurs eu lieu entre nos deux associations, afin d'apporter notre soutien aux rythmicien-nes dans leur difficile combat pour la reconnaissance de leurs droits, et ceci tout en préservant des modalités de travail satisfaisantes pour les élèves et les enseignant-es du CIN.

La consultation sur l'avant-projet de loi s'est achevée dans le courant du mois de mars. Les résultats de celle-ci devraient prochainement être étudiés par les groupes de travail Harnos. L'AVECIN sera toujours représentée par Monique Capt dans le groupe « 1er cycle ». A l'issue de ce travail, l'avant-projet deviendra un projet de loi à proprement parler, qui devrait être soumis en votation populaire en janvier 2011, en contre-projet de l'initiative « Ecole 2010 ».

Les interventions de la Cheffe du département lors de sa tournée d'information dans le canton ont créé des craintes au sein comité de l'AVECIN.

Les réponses apportées aux questions des enseignant-es CIN sur les points fondamentaux de :

- **l'horaire des élèves**
- **l'évaluation**
- **l'organisation en classes multi âge**

ne nous paraissent pas satisfaisantes et ne sont pas de nature à nous rassurer.

Nous reviendrons sur ces points lors de notre AG. Nous aurons à nous prononcer formellement, pour que la qualité et la pertinence de notre travail ne soient pas péjorées par l'entrée en vigueur de la LEO !

Intégration

Le groupe de travail intégration de la SPV, présidé par Mireille Brignoli, s'est lui aussi réuni pour évaluer le texte de l'avant-projet de LEO.

Un groupe de projet d'intégration des enfants sourds dans les jardins d'enfants ordinaires a été mis sur pied par l'ECES (Ecole cantonale pour enfants sourds) et le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé). La préparation à l'entrée au CIN fait partie de la réflexion du groupe de travail. Anne-Claire Chaubert a été invitée à se joindre au comité de pilotage de ce projet.

Le comité de l'AVECIN, le 3 mars 2010